

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **SICAV Axis Trésorerie** au 30 juin 2019, qui font apparaître un actif net de **27.043.530** dinars pour un capital de **26.412.903** dinars et une valeur liquidative égale à **105,898** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois au titre de la société « Amen Banque » représentent 10,59% de l'actif de la société « SICAV AXIS TRESORERIE », dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.
- La société « SICAV AXIS TRESORERIE » emploie 21,26% de son actif en liquidité et quasi liquidités et cela constitue une insuffisance du seuil de 20% de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et fixé par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Note	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	339 858	646 692	355 656	641 197	1 249 491
Revenus des obligations et valeurs assimilées	293 436	600 270	291 840	577 381	1 185 675
Dividende	46 422	46 422	63 816	63 816	63 816
Revenus des placements monétaires	47 437	133 277	136 717	352 377	709 492
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	387 295	779 968	492 373	993 574	1 958 983
Charges de gestion des placements	(59 895)	(127 213)	(81 753)	(171 112)	(339 810)
REVENU NET DES PLACEMENTS	327 400	652 755	410 620	822 462	1 619 173
Autres charges	(13 857)	(27 736)	(16 012)	(34 016)	(63 158)
RESULTAT D'EXPLOITATION	313 543	625 019	394 608	788 446	1 556 015
Régularisation du résultat d'exploitation	11 799	5 754	(16 363)	(32 474)	(289 668)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	325 342	630 773	378 245	755 972	1 266 347
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(11 799)	(5 754)	16 363	32 474	289 668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(27 723)	674	(34 586)	(13 813)	36 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	133	(12 728)	(8 583)	(8 583)	(15 678)
Frais de négociation de titres	(433)	(485)	(639)	(639)	(1 434)
RESULTAT DE LA PERIODE	285 519	612 481	350 800	765 411	1 575 699

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	période du 01/01/ au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	285 519	612 481	350 800	765 411	1 575 699
Résultat d'exploitation	313 543	625 019	394 608	788 446	1 556 015
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(27 723)	674	(34 586)	(13 813)	36 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	133	(12 728)	(8 583)	(8 583)	(15 678)
Frais de négociation de titres	(433)	(485)	(639)	(639)	(1 434)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(975 561)	(975 561)	(1 204 189)	(1 204 189)	(1 204 189)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 415 823)	(2 978 918)	(1 987 166)	(5 223 467)	(11 048 782)
Souscriptions					
- Capital	16 898 540	23 076 681	24 266 640	32 985 108	62 812 824
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	5 158	7 188	835
- Régularisation des sommes distribuables	656 147	955 521	878 817	1 252 800	2 155 882
Rachats					
- Capital	(18 100 115)	(25 770 243)	(26 069 430)	(37 890 662)	(73 282 767)
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	(5 364)	(8 079)	(5 426)
- Régularisation des sommes distribuables	(870 396)	(1 240 878)	(1 062 987)	(1 569 822)	(2 730 130)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 105 864)	(3 341 999)	(2 840 555)	(5 662 245)	(10 677 272)
ACTIF NET					
En début de période	29 149 395	30 385 529	38 241 111	41 062 801	41 062 801
En fin de période	27 043 530	27 043 530	35 400 556	35 400 556	30 385 529
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	266 907	281 306	352 514	382 504	382 504
En fin de période	255 371	255 371	335 089	335 089	281 306
VALEUR LIQUIDATIVE	105,898	105,898	105,645	105,645	108,015
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,37%	4,45%	3,90%	4,10%	4,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2011-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2019.

Au 30 Juin 2019, La société SICAV AXIS TRESORERIE ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 21 320 919 dinars au 30 juin 2019, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			19 367 798	19 999 426	73,95%	631 628
Obligations			12 823 916	13 161 101	48,67%	337 185
AB 2011-1_10A_26092011		10000	300 000	311 150	1,151%	11 150
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11		10000	1 000 000	1 036 493	3,83%	36 493
AB2008_20A_21/05		3000	135 000	135 847	0,50%	847
AB09/B_15A_30/09		5000	199 850	209 710	0,78%	9 860
AB2010_15A_31/08		7000	326 480	344 350	1,27%	17 870
AB2010_15A_31/08		3000	139 780	147 455	0,55%	7 675
AB2017_5A_30/04		10000	597 000	603 186	2,23%	6 186
AMEN BANK 2014-5A-7.35%		4000	80 000	81 598	0,30%	1 598
ATBSUB17/A_7A_15/03		15000	1 500 000	1 533 338	5,67%	33 338
ATBSUB17/A_7A_15/03		1000	100 000	102 223	0,38%	2 223
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013		1000	20 000	20 208	0,07%	208
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05		3000	120 000	120 829	0,45%	829
ATL2016-1_5A_7.5%_270616		5000	200 000	200 131	0,74%	131
ATL2018-1_7A_8.5%_170718		5000	500 000	532 510	1,97%	32 510
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN		4000	160 000	160 668	0,59%	668
ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20000	1 200 000	1 206 017	4,46%	6 017
ATTIJ_LEAS_2018-1_5A_8,2%_15/06		2000	160 000	160 459	0,59%	459
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		15000	300 000	303 489	1,12%	3 489
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		5000	100 000	101 163	0,37%	1 163
BH09/B_15A_31/12		5000	230 500	235 373	0,87%	4 873
BHSUB2015_7.5%_7A		300	17 730	17 835	0,07%	105
BHSUB2015_7.5%_7A		1800	106 920	107 537	0,40%	617
BHSUB2015_7.5%_7A		6000	360 000	361 948	1,34%	1 948
BHSUB2015_7.5%_7A		3500	210 000	211 136	0,78%	1 136
BHSUB2016-1_7.4%_5A		5000	200 000	201 812	0,75%	1 812
BTE2009_10A_15/09		5000	50 000	51 663	0,19%	1 663
BTK2012-1_7A_15/11		3000	42 806	44 196	0,16%	1 390
BTK2014-1_7.35%_5A		3000	60 000	61 914	0,23%	1 914
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01		1500	150 000	155 750	0,58%	5 750
CIL2014/1_5A_15/07		4000	80 000	84 431	0,31%	4 431
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%		32	1 910	1 914	0,01%	4
HL 2015-01 7A-7.85%		2000	120 000	121 277	0,45%	1 277
HL 2015-01 7A-7.85%		2000	120 000	121 277	0,45%	1 277
HL 2016-01 5A-7.65%		5000	200 000	200 100	0,74%	100
HL 2018-01 5A-8.3%		2000	160 000	160 987	0,60%	987
M.LEASING 2012_7A_6.5%		2000	40 000	40 758	0%	758
STB08/2_16A_18/02		10000	375 000	382 105	1,41%	7 105
TL2014-2_5_7.55%		2000	40 000	41 311	0,15%	1 311

TLSUB_2018_TMM+3%_17/01	5000	500 000	519 890	1,92%	19 890
UIB09/1_15A_17/07	38000	1 518 860	1 582 760	5,85%	63 900
UIB09/1_20A_17/07	3000	165 000	172 384	0,64%	7 384
UIB09/1_20A_17/07C	2700	148 500	155 145	0,57%	6 645
UIB2011-1_20A_26082011	5600	362 180	377 829	1,40%	15 649
UIBSUB2016_7.4%_5A	3000	176 400	181 712	0,67%	5 312
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	2500	250 000	257 233	0,95%	7 233
Bons du trésor assimilables		6 543 883	6 838 326	25,29%	294 443
BTA 5.6 AOUT 2022	200	195 840	206 715	0,76%	10 875
BTA 5.6 AOUT 2022	300	292 560	309 736	1,15%	17 176
BTA 5.6 AOUT 2022	500	485 600	515 666	1,91%	30 066
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 120	205 651	0,76%	13 531
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 920	205 594	0,76%	13 674
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 720	205 537	0,76%	13 817
BTA 6% AVRIL 2024	500	484 000	497 047	1,84%	13 047
BTA 6% AVRIL 2024	50	48 405	49 705	0,18%	1 300
BTA 6% JUIN 2021	300	294 000	297 738	1,10%	3 738
BTA 6% JUIN 2021	205	201 618	203 549	0,75%	1 932
BTA 6% JUIN 2023	100	95 950	97 252	0,36%	1 302
BTA 6.3% OCT 2026	3850	3 715 635	3 891 146	14,39%	175 511
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	152 989	0,57%	-1 526
Titres OPCVM		1 324 519	1 321 493	4,89%	-3 026
FCP AXIS AAA	2546	262 811	260 489	0,96%	-2 322
MCP SAFE FUND	535	60 439	63 641	0,24%	3 201
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	9620	1 001 269	997 363	3,69%	-3 906
TOTAL		20 692 317	21 320 919	78,84%	628 602
Pourcentage par rapport à l'actif				78,66%	

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 992 449 dinars au 30 juin 2019, réparti comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt	926 563	992 449	3,67%	65 886
CD_BTE_500_350J_10.25%_080819	463 751	496 064	1,83%	32 313
CD_BTE_500_360J_10.25%_050819	462 812	496 384	1,84%	33 573
Total	926 563	992 449	3,67%	65 886
Pourcentage par rapport à l'actif			3,66%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Juin 2019, le ratio susvisé s'élève à 21,26%

4.1.4. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Juin 2019 une valeur comptable de 22 313 368 DT, soit 82,32% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres				Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	1 914	6 838 326			6 840 240	25,24%
AB	2 869 789				2 869 789	10,59%
ATB	1 635 561				1 635 561	6,03%
ATL	873 678				873 678	3,22%
ATTIJARI BANK	1 206 017				1 206 017	4,45%
ATTIJARI LEASING	961 152				961 152	3,55%
BH	900 267				900 267	3,32%
BTE	51 663			992 449	1 044 112	3,85%
BTK	106 109				106 109	0,39%
ML	40 758				40 758	0,15%
CIL	240 181				240 181	0,89%
HL	603 640				603 640	2,23%
MCP SAFE FUND	-		63 641		63 641	0,24%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	-		997 363		997 363	3,68%
FCP AXIS AAA			260 489		260 489	0,96%
STB	382 105				382 105	1,41%
TL	561 201				561 201	2,07%
UIB	2 727 063				2 727 063	10,06%
Total	13 161 101	6 838 326	1 321 493	992 449	22 313 368	82,32%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2019 à 20 604 DT contre 18 443 DT au 30/06/2018 et se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	20 604	18 443	29 851
Total	20 604	18 443	29 851

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2019 à 23 049 DT contre 28 230 DT au 30/06/2018 et se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Rémunération du dépositaire	2 984	2 984	5 984
Rémunération du gestionnaire	20 065	25 246	24 841
Total	23 049	28 230	30 825

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2019 à 38 650 DT contre 28 555 DT au 30/06/2019 et se détaille comme suit :

	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Commissaire aux comptes	19 015	9 086	13 042
Etat retenue à la source	5 802	6 450	5 802
CMF	3 118	3 693	3 648
Jetons de présence	3 502	2 479	5 000
Publications	1 697	1 285	2 860
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991	4 991
TCL	506	551	566
Autres créditeurs divers	20	20	20
Total	38 650	28 555	35 929

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2019

Montant	27 642 501
Nombre de titres	266 907
Nombre d'actionnaires	478

Souscriptions réalisées

Montant	16 898 540
Nombre de titres émis	163 156
Nombre d'actionnaires nouveaux	49

Rachats effectués

Montant	(18 100 115)
Nombre de titres rachetés	174 692
Nombre d'actionnaires sortants	34

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(27 723)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	133
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(433)

Capital au 30-06-2019

Montant	26 412 903
Nombre de titres	255 371
Nombre d'actionnaires	493

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 30/06/2019 à 646 692 DT contre 641 197 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus des obligations et titres émis par le trésor					
Revenus des BTA	82 134	164 367	94 308	188 528	376 563
Revenus des obligations	211 301	435 903	197 532	388 853	809 112
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	46 422	46 422	63 816	63 816	63 816
TOTAL	339 858	646 692	355 656	641 197	1 249 491

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 30/06/2019 à 133 277 dinars contre 352 377 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus des certificats de dépôt	28 382	64 566	80 078	180 184	308 469
Revenus dépôts à terme	0	46 036	33 361	67 145	142 665
Revenus compte courant rémunéré	19 055	22 675	18 615	50 099	105 275
Revenus des prises en pension	0	0	4 663	54 949	153 083
TOTAL	47 437	133 277	136 717	352 377	709 492

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 30/06/2019 à 127 213 dinars contre 171 112 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	58 412	124 263	80 270	168 162	333 860
Rémunération du dépositaire	1 483	2 950	1 483	2 950	5 950
TOTAL	59 895	127 213	81 753	171 112	339 810

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 30/06/2019 à 27 736 DT contre 34 016 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du commissaire aux comptes	3 003	5 973	3 096	6 966	10 922
Redevances du CMF	6 490	13 807	8 919	18 685	37 096
TCL	665	1 450	870	1 909	3 747
Frais de publicité	2 338	3 238	1 547	3 077	4 590
Charge diverse	1 361	3 068	1 580	3 142	6 566
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	-	-	237	237
Contribution social de solidarité	-	200	-	-	-
TOTAL	13 857	27 736	16 012	34 016	63 158

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.